

PLENIERE DU 19 MARS 2007

INTERVENTION SUR LA DECENTRALISATION

Intervention de Jean-Pierre Girod, pour le groupe des élus Verts

Monsieur le Président, cher(e)s collègues,

En mars 2007, cela fera 25 ans que la décentralisation a été initiée par la Loi Defferre. On en était à l'acte I. La loi cadre Defferre avait pour objectif de transférer la responsabilité de l'administration notamment par le Préfet vers un élu président du Conseil général ou régional et renforcer les pouvoirs des maires. L'objectif a été pleinement réalisé.

Pour certains spécialistes, l'Acte II a été la mise en place de la LOADDT, dite loi Voynet, qui a permis de regrouper les moyens, les habitants et leurs élus autour d'un projet politique avec un diagnostic, une stratégie territoriale et un plan d'actions. La loi Chevènement a généralisé l'intercommunalité pour structurer le territoire afin d'avoir des maîtrises d'ouvrage à la hauteur des enjeux.

Dans ces approches les notions de projet, de contractualisation et de coopération ont pris tout leur sens avec la définition de territoires de projets.

L'ACTE III DE LA DECENTRALISATION, UN ACTE MANQUE

Les constats faits par les élus Verts de cette phase de décentralisation mise en place par Messieurs Raffarin, et Sarkozy sont alarmants.

L'absence de projet politique a conduit à ne privilégier aucune collectivité d'où la poursuite de partage de compétences par exemple, entre Conseil régional et Conseil général. L'absence de définition de chef de file conduit à être une collectivité qui va passer une grande partie de son temps à coordonner les interventions de toutes les collectivités. Plus grave dans l'Europe, la France se distingue par l'absence d'une structuration institutionnelle avec 36 000 communes, 100 départements et 26 régions ce qui ne permet pas d'avoir un poids face à nos partenaires, sans oublier une décentralisation au profit des départements en terme de compétences.

Echelon méconnu par les autres pays :

Des départements tout puissants : car ils se sont vus attribués une bonne part des compétences transférées, (et dernièrement certaines routes nationales) mais avec des transferts très coûteux comme le R.M.I. et l' A.P.A.

L'intercommunalité oubliée : alors que les communautés de communes, les agglomérations couvrent presque la totalité du territoire de la France, elles n'obtiennent pratiquement rien si ce n'est le logement social en terme de compétences nouvelles. Certaines agglomérations ont pris cette compétence.

Des Régions marginalisées à terme : à part la formation professionnelle et la reprise en charge de certains secteurs de formation sanitaire et sociale. Pour l'économie, les Régions sont passées du rôle de chef de file à celui de simples coordinatrices.

La co-gestion des politiques européennes a été supprimée et il n'y a plus de vision globale, et une accentuation de la concurrence entre collectivités, ce qui s'est vérifié pour le Contrat de Projets.

La stratégie pour Les Verts est claire, c'est la fusion progressive des Régions et des Départements. Avec une nouvelle étape de régionalisation ouvrant la possibilité de statuts adaptés aux spécificités géographiques, historiques et culturelles des territoires. Le maintien et le renforcement des services publics dans les territoires urbains et ruraux en difficulté, extension des maisons de services publics.

Nous souhaitons un renforcement de la démocratie participative.

La refonte du système fiscal est souhaitable dans un sens plus égalitaire et avec un souci écologique : la progressivité accrue de l'impôt sur le revenu, le maintien de l'ISF, et l'instauration d'une taxe carbone progressive en fonction des critères sociaux et des niveaux de responsabilité environnementale. Le calcul de la taxe foncière et de la taxe professionnelle se ferait sur la base de l'empreinte écologique.

Il est important d'assurer une meilleure péréquation et autonomie accrue des trois échelons administratifs Région-Intercommunalité-Etat.

Une catastrophe budgétaire car les dépenses ne sont pas compensées à l'euro prêts.

La décentralisation des déficits, une règle : cette décentralisation accroît considérablement les transferts de charges. Nécessité d'augmenter les effectifs insuffisants pour les T.O.S. ou de combler les transferts sans personnel de certaines missions (ex : Plan régional de la qualité de l'air). Ce débat du 20 mars au Conseil Régional s'appuie sur des chiffres : presque 18 M € de non compensation sur les deux dernières années et 12 M € de prévus pour l'exercice 2007, et ceci pour chaque années et à minima des prévisions.

Les professions libérales au CESR ont demandé un véritable bilan financier contradictoire mais, la disparition du conseil national des politiques publiques décentralisées qui avait, dans le projet de loi, l'objectif de piloter un programme d'évaluation des politiques publiques locales rend encore plus difficile cette demande.

J'affirmais en mars 2005 que la compensation par la TIPP est un leurre, car cette taxe va forcément diminuer et ce pour des raisons écologiques puisque la réduction des gaz à effets de serre implique la diminution d'énergie fossile et pour des raisons de marché avec les records des cours du baril de pétrole à 56 dollars. Le constat est clair sur les 25 M € annoncé, la Région percevra au mieux 21 M €.

Peut-il exister une indépendance des collectivités sans ressources fiscales propres permettant d'assurer une partie de leur budget ?